



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 27 FÉVRIER 2021

### Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Laëtitia AUDIN. Valérie LOISELEUX. Fleur COUSSANTIEN. Anthony MANGENEY. Freddy LAROCHE. Raphaël POTDEVIN. Yannick NOÉ. Jérémie LETERTRE. Thomas BAZIN. Gaël BAZIN.

### Absence en fin de séance :

Sandrine MONCHET (à partir de 12h55) : pouvoir à Jérôme HANOTAUX.

**Secrétaire de séance** : Laëtitia AUDIN – Début de séance à 10h00.

### Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

### Présentation et vote des comptes 2020

La commission Finances s'est réunie au complet le samedi 20 février pour examiner l'ensemble des comptes 2020 et proposer ses arbitrages concernant le budget primitif 2021.

Il y a lieu de se prononcer aussi bien sur les comptes relatifs au budget principal de la commune, que sur les comptes du budget annexe, relatif au lotissement du Bois Millet.

Les deux comptes de gestion de l'année 2020 sont identiques aux deux comptes administratifs, faisant apparaître (en euros) :

- Pour le budget principal, 406 730,18 en dépenses de fonctionnement, 581 628,45 en recettes de fonctionnement, soit un excédent de fonctionnement de 174 898,27, et pour ce qui concerne l'investissement : 100 714,14 en dépenses et seulement 28 168,97 en recettes, soit un déficit d'investissement de 72 545,17. Les faibles valeurs en recettes d'investissement viennent du niveau de TVA remboursée en 2020 sur les investissements 2019, et du peu de subventions versées en 2020 sur des investissements antérieurs.  
Au total, le compte de gestion de l'année 2020 fait apparaître un excédent de 102 353,10 €.
- Pour le budget annexe, un déficit d'investissement de 31 168,08 résultant des écritures des exercices antérieurs, la seule écriture constatée en 2020 s'élevant à 531,15 €.

Ayant délibéré, le conseil vote dans un premier temps l'approbation du compte de gestion 2020 du budget principal, puis du budget annexe. Adopté à l'unanimité dans les deux cas.

Le compte administratif présente les mêmes valeurs que le compte de gestion, ainsi que présentées en tableau annexé au présent compte-rendu.

Le maire s'étant retiré, et sous la présidence de Jérôme Hanotiaux, le conseil délibère et vote dans un deuxième temps, l'adoption du compte administratif 2020 du budget principal, puis celle du compte administratif du budget annexe. Adopté à l'unanimité dans les deux cas.

Le conseil se prononce ensuite sur l'affectation des résultats.

Pour le budget principal, le résultat de clôture de la section de fonctionnement. Il s'agit du cumul des exercices précédents de 498 990,98 et de l'excédent 2020 de 174 898,27 soit : **673 889,25 €**.

L'affectation de ce résultat cumulé proposée au conseil est la suivante, selon l'ordre de priorité défini par l'instruction budgétaire M14 :

1. Apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur : ici sans objet ;
2. Couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement : celle-ci présentait un excédent cumulé de 51 587,64 lors de l'exercice précédent, alors que l'exercice 2020 fait apparaître un déficit de 72 545,17, soit un besoin de financement de **20 957,53 €** à reporter en dépenses de la section d'investissement (compte 001 – *Déficit d'investissement reporté / ID*)
3. Couverture du besoin de financement des restes à réaliser, soit **1 250,28 €** ; (donc au total 22 207,81 à reporter au *compte 1068 – Affectation en réserve / IR*)
4. Affectation du solde : 673 889,25 – 22 207,81 = **651 681,44 €** au compte 002 - *Excédent de fonctionnement reporté / FD*.

Adopté à l'unanimité.

Pour le budget annexe, le résultat de clôture de la section de fonctionnement ne fait apparaître aucune somme à répartir. Le budget annexe présente en investissement un résultat déficitaire cumulé de **31 168,08 €** qu'il est proposé d'affecter en section d'investissement Dépenses du budget principal, permettant ainsi la clôture du budget annexe, le conseil demandant la clôture de ce budget devenu sans objet.

Adopté à l'unanimité.

### Délibération RIFSEEP 2

La réévaluation du régime d'indemnités du personnel titulaire a été décidée lors du conseil du 17 décembre 2020. La délibération prise à cet effet a suscité de la part de la sous-préfecture des observations transmises au maire en date du 26 janvier dernier. Il s'agit de la présentation formelle des décisions prises, ne remettant pas en question celles-ci, mais nécessitant de faire référence à l'annexe de la délibération prise en conseil municipal le 27 juillet 2018, notamment pour en modifier les plafonds mentionnés dans cette annexe, et pour préciser que la suspension du régime d'indemnité dans le cas d'un congé de maladie prolongé au-delà de trois mois s'applique à un congé de maladie ordinaire. Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

### Clôtures lotissement Bois Millet

Le conseil municipal réuni le 18 septembre 2020 avait approuvé l'octroi d'une dérogation concernant, sur le lotissement du Bois Millet, l'usage de clôtures à panneaux rigides à embase béton pourvu qu'ils ne dépassent pas 1,50 m en hauteur, que l'embase soit enterrée et que la clôture soit doublée d'une haie végétale. Cette autorisation était motivée par une situation particulière qui n'a pas perduré, aussi n'a-t-elle plus de fondement. Tant que le PLU demeure valide, il convient de s'y référer, et en particulier dans le cas de ce lotissement qui a fait l'objet de prescriptions ou préconisations spécifiques.

À l'unanimité (3 abstentions : S. Allonsius, V. Loiseleux, F. Laroche), le conseil municipal décide d'annuler sa délibération 21 du 18 septembre 2020 et demande au maire d'informer à nouveau l'ensemble des propriétaires de parcelles du lotissement Bois Millet, ceci par lettre remise en mains propres, des prescriptions édictées par l'Architecte des Bâtiments de France, en particulier concernant les clôtures, avec copie desdites prescriptions.

### Cimetière : devis ossuaire et devis allées principales

Constatant les défauts de ventilation et condensation engendrés par la trappe métallique de l'ossuaire, la commune a fait procéder au remplacement de l'ossuaire existant par un caveau béton préfabriqué de mêmes dimensions. Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise Moigny et couverts par la garantie. Afin de donner à ce monument l'aspect qui convient, il a été demandé à cette entreprise d'établir un devis d'habillage en granit Tarn moyen. Le devis s'élève à 1 570 € HT.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Moigny pour le montant de 1 570 € HT, et demande au maire de prévoir un budget total de 2 000 € HT afin d'inclure les frais de gravure d'une inscription « Ossuaire Communal ».

Il ne reste qu'un demi-carré du cimetière à couvrir de géotextile et cailloux par les employés municipaux : le résultat actuel est déjà très appréciable, et apprécié de nos concitoyens. Concernant le

revêtement des allées principales, il a été demandé à l'entreprise Denys un devis portant sur la pose de revêtement. Ce devis s'élève à : 29 146 € HT, incluant des bordures en pavés. Il résulte cependant de la discussion postérieure avec des marbriers que ce revêtement devra être découpé de temps à autre pour l'accès aux nombreux caveaux anciens perpendiculaires aux allées, ce qui engendrera des raccords inesthétiques. Dans ces conditions, Sylvain Allonsius propose de compléter par plus d'informations sa visite au cimetière voisin de Tarzy, commune qui a adopté une solution de compactage des allées principales permettant un accès en fauteuil roulant sur ces allées.

#### **Vidéo-protection : devis actualisé et demandes d'aide**

Les espaces répertoriés comme étant à protéger sont les suivants : cour immeuble Collin / atelier municipal et arrière salle Mermoz/ futur espace multimédia et France-Service/maison de santé Bernard Noé, façade et parking / axes donnant sur la mairie / écoles / arrêt de bus / stade de foot.

Un premier devis a été établi par la société SCEE Reims pour un montant de 34 737 € avec caméras d'axes fixes. Un deuxième devis établi par la société CGL Sécurité pour un montant de 38 341 € est préféré car il propose des caméras de type dôme mobiles multi-objectifs, à performances nettement supérieures (180° et 360° et par exemple minimum d'éclairage nocturne en vision couleur de 0,07 Lux chez SCEE comparé à 0,002 Lux chez CGL). Il s'y ajoute les frais de raccordement électriques des caméras placées sur candélabres : 2 537 €, soit un total HT de 40 878 €.

L'ensemble est soumis à autorisations multiples (gendarmerie, préfecture...).

Ces dépenses, classées comme prioritaires par l'Etat et de Département font l'objet de subventions.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'installation au plus tôt de vidéo-protection pour un montant HT de 40 878 € et mandate le maire pour solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR et FIDPR, l'aide du Département au titre de l'API et pour solliciter une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

Le conseil s'engage par ailleurs et en conséquence à ce que les travaux soient réalisés dans les deux années suivant l'attribution desdites subventions, quel que soit le taux retenu.

Les délibérations correspondantes sont votées à l'unanimité.

#### **Accès pôle scolaire et secteur Bois Millet : marché public et nouvelles demandes d'aide**

Afin de permettre cet été la réalisation des travaux attendus depuis longtemps par les utilisateurs du groupe scolaire et habitants du secteur du Bois Millet, l'appel d'offres a été lancé. La demande d'aide déposée auprès de l'État DSIL au titre de France Relance n'a pas été retenue car n'entrant pas dans les préoccupations prioritaires. De ce fait, de nouveaux dossiers de demande d'aide sont ou seront déposés auprès du département (pour 20,5 % du total en APV et pour 7,5 % en API) et de nouveau auprès de l'État (52 %) en DETR. Dans chaque cas, demande de démarrage anticipé des travaux.

Ayant déjà validé le démarrage des travaux à l'été 2021, à l'unanimité le conseil demande au maire de procéder aux nouveaux dossiers de demande d'aide selon ce plan de financement, et valide à nouveau l'exécution des travaux quel que soient les taux retenus.

#### **Acquisition d'une nacelle : devis et conventions inter-communales**

La commune d'Hirson nous a informés cette semaine ne pas organiser de stage CASES cette année, stage auquel nous aurions pu inscrire deux employés communaux. De ce fait l'achat de la nacelle reste à l'ordre du jour mais avec une moindre pression. Raphaël Potdevin a commencé l'étude des modèles proposés. Le choix s'oriente vers un modèle 12 m de type facilement tractable par une camionnette et logeable en garage. Le budget alloué sera de 40 000 € HT. Une convention de mutualisation sera proposée aux communes voisines participant au groupe scolaire : Logny-lès-Aubenton, Beaumé et Besmont. Une subvention sera demandée à l'État au titre de la DETR, équipements mutualisés.

Voté à l'unanimité.

### **Renouvellement débroussailleuse**

L'achat d'une nouvelle débroussailleuse s'impose. Le maire insiste pour que soit choisi un modèle particulièrement silencieux. Le budget alloué sera de 1 000 € HT.  
Voté à l'unanimité.

### **Travaux chauffage presbytère**

Les nouveaux locataires du presbytère ont signalé le 29 janvier les dysfonctionnements de la chaudière. L'entreprise Maillard a cherché en vain sur le marché des pièces de rechange à remplacer la carte électronique rendue responsable du non-fonctionnement, moyennant quoi, le 9 février du fait de la pleine vague de froid, le maire a validé le remplacement de la chaudière installée en 2007 et manifestement très mal entretenue. Au frais de remplacement de la chaudière s'ajoute la réparation d'une fuite de radiateur. Montant HT : 5 572,00 + 108,50 €.

Le conseil approuve ce remplacement effectué dans l'urgence mais demande qu'un avenant soit porté au contrat de location, imposant une visite d'entretien annuel, à la charge du locataire, comme il est d'usage et obligatoire dans ce genre de situation (chaudière à gaz).

Voté à l'unanimité.

### **Commande décorations lumineuses de Noël**

Pour profiter des remises importantes de déstockage accordées en tout début d'année, il a été commandé à la société CityLum, pour un montant HT de 3 097,80 € : 28 traversées de rue (à regrouper par 2 pour tenir compte de la largeur de nos voies), 2 rideaux lumineux à disposer de part et d'autre de la mairie et 2 décorations de candélabres à titre d'essai.

Cette commande est approuvée par vote à l'unanimité.

Comme en 2020, des guirlandes lumineuses non-professionnelles mais beaucoup moins coûteuses seront également acquises pour compléter le stock actuel.

### **Renouvellement contrat PEC**

Le contrat « Parcours Emploi Compétence » de Cindy Trigot s'achève au 28 février. Nous avons demandé sa reconduction pour 1 an à Pôle Emploi.

Reconduction validée par le conseil, à l'unanimité.

### **Information sur les dossiers de subventions 2021**

Aucune demande de subvention DETR n'a reçu de réponse à ce jour. Toutes les demandes effectuées auprès du Département ont été acceptées, à l'exception de celle concernant le plateau surélevé, financée au titre des amendes de police (ADP) et pour laquelle la réponse ne sera connue qu'en mai. Pour la voirie d'Hurtebise, la subvention APV sera accordée mais sur reliquat de fonds, c'est-à-dire versée éventuellement en 2022.

### **Fresque Mermoz : devis actualisé**

Le budget relatif à la fresque Mermoz a considérablement augmenté du fait de la nécessité de faire réaliser la couche d'enduit à la chaux par une entreprise extérieure afin de respecter les prescriptions de l'ABF. Ainsi, le coût total est devenu 22 232 € HT soit 24 455 € TTC. Une subvention de 2 000 € est attribuée par le Département au titre de l'API (20 % du montant initial chiffré à 10 000 € HT). Une demande de subvention est demandée à l'État au titre de la DETR, pour un montant de 13 339 € soit 60 % du montant HT de l'opération. Il restera 6 893 € à charge de la commune.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement et la réalisation en 2021 du projet pour le montant indiqué et demande au maire de transmettre une nouvelle délibération faisant état d'une demande de subvention DETR pour un montant de 13 339 euros.

### **Principaux projets 2021**

Il n'est pas question de balayer l'ensemble des projets déjà connus du conseil mais d'indiquer certaines hypothèses prise pour le budget primitif 2021. En particulier :

- Le recours à un cabinet d'architecture pour les études concernant les projets Stade (reconstruction vestiaire et club-house) et Maison du 1 rue du Cimetière, et enfin pour le dépôt dès que possible du PC relatif au préau ADMR dont le projet vient d'être finalisé par Jérôme Hanotaux et Sandrine Monchet après les mesures sur site effectuées par Raphaël Potdevin et l'entreprise Borgnet.
- Une possible extension de la promenade le long du Ton sur la commune de Logny-lès-Aubenton dont le maire propose gracieusement le passage sur sa parcelle. La construction d'une passerelle permettrait la traversée de la rivière et le retour vers Aubenton par la rive droite du Ton en empruntant une sente communale de Logny. Projet probablement différé à 2022.

### **Emprunt communal (Accès pôle scolaire et secteur Bois Millet)**

La période actuelle est caractérisée par des taux historiquement bas, qui ne peuvent que remonter et dont il faut d'autant plus profiter que les comptes de la commune témoignent d'une bonne capacité d'emprunt. Afin de financer intégralement les travaux relatifs à l'ensemble du programme d'accès au pôle scolaire et au secteur du Bois Millet, tout en conservant la possibilité de financer d'autres projets, il est proposé au conseil de recourir à l'emprunt pour un montant de 350 000 €. Cet emprunt devra être souscrit auprès d'une des banques finançant les collectivités locales (Banque Postale, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole). Pour le budget, il sera prévu un taux de 1,5 % sur 10 ans mais il est demandé au maire d'obtenir des conditions plus avantageuses.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve ce recours à l'emprunt et charge le maire des démarches permettant d'obtenir des offres de prêt pour le montant de 350 000 €.

### **Budget primitif 2021**

Le budget primitif a fait l'objet d'une première étude et proposition en commission Finances, puis d'ajustements comptables en permettant l'équilibre. Il apparaît encore cette année en budget principal et en budget annexe, ce dernier devant être clos dès que possible.

Pour le budget principal :

Concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement, celles-ci s'équilibrent comptablement à 1 119 781,44 €, dont il faut déduire un virement de 630 264,07 € à la section d'investissement, soit des « dépenses réelles » de fonctionnement budgétées égales à 565 517,37.

Il est rappelé que les dépenses budgétées sont toujours majorées, alors que les recettes budgétées sont toujours minorées. Par exemple pour le budget 2020, qui prévoyait un virement de 480 156,34 à la section d'investissement sur des dépenses totales de fonctionnement égales à 1 059 805,66 soit 579 549,32 de « dépenses réelles » budgétées, il n'a été réellement dépensé que 406 730,18 €.

Concernant les dépenses et les recettes d'investissement, celles-ci s'équilibrent à 1 077 401,47 €.

Les recettes d'investissement ont été minorées, en ne prenant que les subventions déjà accordées, et pour des travaux qui seront achevés au premier semestre. Le budget d'investissement intègre en recettes l'emprunt mentionné et en dépenses les frais d'études mentionnés.

Après présentation d'ensemble, le budget primitif principal 2021 est voté par chapitres.

Le budget primitif principal est adopté, à l'unanimité.

Pour le budget annexe du lotissement du Bois Millet :

Concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement, celles-ci s'équilibrent comptablement à 31 699,23 €.

Concernant les dépenses et les recettes d'investissement, celles-ci s'équilibrent à 62 867,31 €.

Après présentation d'ensemble, le budget primitif 2021 est voté par chapitres.

L'écart entre les deux valeurs précédentes correspond au déficit mentionné de 31 168,08 €.

Le budget primitif annexe est adopté, voté par chapitres, à l'unanimité.

### **Demande de mise à disposition d'un terrain communal (Quads, ...)**

La commune a été saisie d'une demande de la part d'habitants, portée par M. Jean-Guy Lefort, relative à la mise à disposition d'un terrain communal autrefois utilisé par le Club de Paint-Ball pour servir de piste de loisirs aux deux-roues et quads. Il s'agit de la parcelle ZP-017 (11 980 m<sup>2</sup>). Cette parcelle, qui

est boisée, se situe à 200 m de l'habitation la plus proche. Elle est accessible, en longeant la voie ferrée, par un chemin communal fermé par une barrière pour éviter les dépôts sauvages.

Le conseil décide de considérer cette demande avec bienveillance, mais tout en précisant qu'il convient (par des essais préalables) de s'assurer qu'il n'y aura pas de gêne sonore pour le voisinage et que les parcelles agricoles adjacentes pourront être protégées de toute intrusion. Une association devra être créée, dont seuls les membres, parfaitement identifiés, auront droit d'accès au terrain. La commune devra être déchargée de toute responsabilité. Des règles strictes d'utilisation devront être édictées, dans un esprit de protection des habitants de toute nuisance : aussi les utilisateurs devront-ils par exemple s'engager à n'utiliser que des engins homologués et non trafiqués, à traverser le bourg et ses hameaux à vitesse réduite, à respecter les interdictions relatives à certaines voies communales, à assurer la propreté des lieux, etc.

Le maire, les adjoints et les conseillers volontaires se réuniront avec Monsieur Lefort pour une visite sur place.

#### **Demande de création de places de stationnement (Rue du Coq Vert)**

Un nouveau propriétaire demande la création de places de stationnement sur le bord sud de la rue du Coq Vert, d'une façon analogue à ce que nous avons mis en place rue de la Filature pour soulager le parking face à l'ADMR et permettre le stationnement des riverains.

Le conseil propose que la commission Travaux étudie la faisabilité d'un tel stationnement sur la bande herbeuse comprise dans la zone faisant face aux numéros 7 à 21 de la rue, dont une partie existe déjà sous forme de place de stationnement. Il y aura lieu de prévoir un maintien des terres du fait du dénivelé en certains endroits. Le maire émet le souhait que la largeur soit aussi réduite que possible, afin de conserver un maximum de verdure dans cet environnement.

#### **Demande d'installation de candélabre (Chemin de la Cendrière)**

Un nouveau propriétaire demande la pose d'un candélabre au chemin de la Cendrière (ainsi qu'un aménagement des talus pour éviter les éboulements). Il s'avère que des demandes antérieures du même type sont en attente de décision. Convoquée par Sylvain Allonsius, la commission Travaux se réunira pour les recenser. Alors que les éclairages par LED avec détection de présence ne consomment pratiquement plus aucune énergie (et jouent un rôle dissuasif très important), on peut s'interroger sur le bien-fondé de telles extensions du réseau, tout en regrettant bien entendu la mauvaise répartition actuelle des candélabres : trop nombreux dans le centre, au détriment des voies secondaires. Mais on ne refait pas l'histoire...

#### **Questions diverses**

- Diffusion *Inf'Aubenton* : notre diffusion s'est faite pendant un weekend où des brochures publicitaires ont été également mis dans les boîtes à lettres. Il est très probable que de nombreux habitants ont jeté le tout. Leçon à prendre en compte pour la prochaine édition.
- Fibre optique : nous avons obtenu une prolongation des inscriptions jusqu'au 7 mars. La mairie (Marie-Pierre, Sandrine, le maire) en a réalisé plus d'une centaine pour le compte des personnes qui avaient des difficultés à le faire.
- Plan des rues : ce processus d'inscriptions a montré à quel point certaines rues sont très mal référencées dans la base adresse nationale (BAN), ce qui explique aussi de très nombreuses erreurs de livreurs. Il est demandé à tous ceux qui repèrent une modification à effectuer d'en informer la mairie : [mairie.aubenton@gmail.com](mailto:mairie.aubenton@gmail.com) . Il faut savoir que les demandes de modifications ou d'affectations de nouvelles adresses mettent plusieurs semaines à se propager sur les sites...
- Radar Ribeauville : une visite du chef de Cabinet du préfet, prévue le 18 février, a été annulée la veille pour raisons médicales. Cette visite (et annulation) concernait plusieurs communes également demandresses. Une nouvelle date n'est pas encore proposée.
- Les toilettes de la mairie, dont l'état était inimaginable, ont été intégralement rénovées par les employés municipaux : belle réalisation et excellent travail de saison d'hiver...

Les sujets ne figurant pas à l'ordre du jour de la convocation ont tous fait l'objet d'un vote unanime du conseil pour les intégrer et accepter d'en délibérer valablement. La séance est levée à 13h35.